



*Municipalité
de St-Norbert*

Municipalité de Saint-Norbert séance ordinaire du 12 janvier 2015

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi le 12 janvier 2015 à 20 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Guy Paradis
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux Annie Boucher
Messieurs le conseillers	Yvon Laporte Claude Thouin Jocelyn Denis

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Guy Paradis.

Est aussi présente, madame Lucie Poulette, Directrice générale, secrétaire/trésorière.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Le maire débute la séance par un moment de réflexion en ce jour du souvenir, la séance est ouverte à 20h00.

2.- (15-01-001) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par madame Jacynthe Leduc:
Appuyé par madame Annie Boucher:
Le maire demande le vote,

Et résolu à l'unanimité

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2014
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2014
5. Conciliation bancaire au 31 décembre 2014
6. Comptes à approuver et à payer
7. Fonds dédiés
 - a. Église
 - b. Eaux usées
 - c. Vidanges de boues de fosses septiques
8. Tarif locations salle
9. Ajout membre(s) au CCU
10. Cotisation ADMQ 2015
11. Facture de matières résiduelles pour la municipalité de St-Cléophas
12. Patinoire
13. Correspondance
14. Divers
15. Période de question
16. Clôture

3.- (15-01-002) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 décembre 2014 :

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2014 que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par monsieur Claude Thouin;
Appuyé par madame Lise L'Heureux;
Le maire demande le vote,

Et résolu à l'unanimité;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2014 soit approuvé avec une modification : «enlever le nom de madame Annie Boucher, à la fin du «point 8»».

➤ *Jocelyn Denis, conseiller, arrive à ce point à 8h03*

4.- (15-01-003) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2014 :

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2014 que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par monsieur Yvon Laporte ;
Appuyé par madame Lise L'Heureux;
Le maire demande le vote,

Et résolu à l'unanimité;

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2014 soit approuvé.

5.- CONCILIATION BANCAIRE :

Le dépôt de la conciliation bancaire au 31 décembre novembre 2014 pour un solde de 339 745.64 \$

6.- (15-01-004) COMPTES À APPROUVER ET À PAYER:

Une liste des comptes à approuver et à payer a été fournie à tous les membres du conseil avant la séance, cette liste est disponible pour consultation au bureau et les membres du conseil en dispensent la transcription au présent procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par monsieur Claude Thouin ;
Appuyé par madame Annie Boucher;
Le maire demande le vote,

Et résolu à l'unanimité

D'approuver les dépenses totalisant : 119 990.19 \$

Se détaillant comme suit :

Salaires et avantages sociaux :	26 107.54 \$
Comptes prélevés automatiquement	3 733.89 \$
Autres dépenses :	90 148.76 \$

7.- (15-01-005) FONDS DÉDIÉS :

CONSIDÉRANT que nous avons de surplus pour les vidanges de boues suite aux 2 années où nous avons effectué des mesures de boues et que nous voulons redistribuer ce surplus aux citoyens dont l'installation septique était conforme au 1^{er} janvier 2013.

CONSIDÉRANT que nous désirons utiliser l'argent transféré par la Fabrique de St-Norbert et les sommes amassées en activités de financement pour l'église exclusivement pour l'église;

CONSIDÉRANT que pour chaque fonds dédiés nous avons déduit les dépenses aux revenus de chacun;

ÉGLISE 49507.00\$

EAUX USÉES 2423.00 \$

BOUES DE FOSSES ET VIDANGES 23 110.00\$ dont 15,000.00\$ est déjà budgété pour 2015 et une balance de 8 110.00 pour 2016.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

Il est proposé par madame Jacynthe Leduc ;
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis;
Le maire demande le vote

Et résolu

De créer 3 fonds dédiés et celui pour l'église sera transféré dans le nouveau compte #102259 de la Caisse Desjardins de D'Autray.

8.- (15-01-006) TARIF DE LOCATION DE SALLE(S) ET TARIF POUR DES FORMATIONS DONNÉES AUTRE QUE PAR LES ORGANISMES :

CONSIDÉRANT que nous désirons offrir un tarif différent pour les résidents et les non-résidents;

CONSIDÉRANT que nous voulons défrayer une partie des coûts en entretien et en chauffage;

CONSIDÉRANT que des formations sont données avec rémunération;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur Yvon Laporte;
Appuyé par monsieur Jocelyn Denis;
Le maire demande le vote

Résolu à l'unanimité

De facturer pour la location de la salle municipale à 200.00 \$ pour les citoyens de St-Norbert et les contribuables, et de 250.00 \$ pour les non-résidents et non payeurs de taxes et de charger 10\$ par jour de formation à ceux qui donnent des formations et des cours qui ne sont pas gratuits. Pour les formations le tarif entrera en vigueur dès les formations de l'automne 2015.

9.- (15-01-007) AJOUT DE MEMBRES AU CCU :

CONSIDÉRANT que nous nous n'avons pas bien établi nos critères de sélection pour le comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT que nous avons eu un citoyen qui avait postulé qui aimerait que sa candidature soit reconsidérée;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur Yvon Laporte;
Appuyé par monsieur Claude Thouin;
Le maire demande le vote
5 pour, madame Annie Boucher contre;

Et résolu

D'ajouter les 2 autres noms qui ont fait la demande d'être sur le comité consultatif en urbanisme soit ; Michel Lafontaine et Jonathan Legault.

10.- (15-01-008) COTISATION ADMQ 2015 :

- CONSIDÉRANT** que nous avons reçu le renouvellement de la cotisation de notre directrice générale/secrétaire-trésorière,
- CONSIDÉRANT** que cette cotisation est pour l'année 2015;
- CONSIDÉRANT** que cette cotisation est essentielle car elle est obligatoire pour la poursuite des formations de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Lise L'Heureux,
Appuyé par madame Annie Boucher et résolu à l'unanimité

De défrayer le coût de cette cotisation à l'ADMQ de 673.00 \$ (plus taxes)

11.- (15-01-009) FACTURE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES À LA MUNICIPALITÉ DE ST-CLÉOPHAS :

- CONSIDÉRANT** que nous avons conclu une entente avec la municipalité de Saint-Cléophas pour un de leurs contribuables;
- CONSIDÉRANT** que cette entente concerne le service d'enlèvement des matières résiduelles et de recyclage;
- CONSIDÉRANT** que ce montant a été déterminé au budget 2015;
- CONSIDÉRANT** que ce compte est payable dans un délai de 30 jours;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Jacynthe Leduc;
A appuyé par monsieur Jocelyn Denis;
Le maire demande le vote
et résolu à l'unanimité

Que le même montant que l'année 2015 soit facturé et que la facturation suivante à la municipalité de St-Cléophas soit acceptée :

- 224,80 \$ pour l'enlèvement des matières résiduelles et de recyclage pour un de leurs contribuables.

12.- (15-01-010) PATINOIRE :

- CONSIDÉRANT** que nous avons été satisfait du travail effectué par monsieur Alain S De Carufel l'an dernier pour la fabrication de la glace de notre patinoire, lors du congé parental de notre employé ;
- CONSIDÉRANT** que nous n'avons pas une très longue période de patinoire à chaque année et que nous désirons offrir à nos citoyens une glace de qualité et une patinoire bien entretenue ;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Jacynthe Leduc;
appuyé par monsieur Claude Thouin;

le maire demande le vote
et résolu à l'unanimité

Que la confection de la glace et le déneigement en soirée et de fin de semaine soit fait par monsieur Alain S De Carufel, que notre employé municipal poursuive le déneigement de la patinoire avec le tracteur McCormick.

13.- CORRESPONDANCE :

Monsieur le maire fait mention de la correspondance reçue;

-Lettre de remerciement du Cercle des Fermières de Saint-Norbert pour la participation financière de la municipalité lors du dépouillement d'arbre de Noël.

-(15-01-011) Persé virée 200 km de cœur :

La Persé-virée – 200 km de cœur, désire passer sur notre territoire en mai prochain.

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;
Appuyé par madame Jacynthe Leduc;
Le maire demande le vote;

Résolu à l'unanimité

D'autoriser le passage de cet événement sur notre territoire.

14.- PÉRIODE DE QUESTIONS :

Question d'un citoyen concernant les cours payants donnés à la salle municipale et les tarifs, monsieur le maire répond à la question.

15.- DIVERS :

Monsieur Claude Thouin conseiller mentionne qu'il a reçu des appels de citoyens concernant l'insatisfaction de ceux-ci face au déneigement de la route 347 sur le territoire de Saint-Norbert. La directrice générale a reçu aussi plusieurs appels pour le même sujet, monsieur le maire et quelques conseillers confirment le même fait.

À la demande du conseil, la directrice générale enverra une lettre signifiant notre insatisfaction au Ministère des Transports du Québec, bureau de Joliette, pour les aviser que nous aimerions qu'une attention soit portée à la vitesse à laquelle roule les opérateurs afin que celle-ci soit diminuée, de porter une attention aux résidences près de la route, que les 3 voies du Chemin du Lac soit mieux nettoyées et de nettoyer la rue Principale à la hauteur de la sortie de la rue des loisirs.

16.- (15-01-012) CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

L'Ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Jacynthe Leduc;
Appuyé par madame Annie Boucher;
Et résolu à l'unanimité

De clore et de lever la séance À 20 H 34

Guy Paradis
Maire

Lucie Poulette
Directrice générale
Secrétaire/trésorière